

CGV-960615

UNIVERSITÉ DE MONCTON

127e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 15 mai 1996

De 9 h à 16 h 15

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Robert Asselin Étudiant (Moncton)
Yvan Bastien Québec
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Jacques P. Beaulieu Association des ancien-ne-s et ami-e-s (Edmundston)
Laurie Boucher Sud-Est
Gérald Clavette Nord-Ouest
Louise Comeau Atlantique (IPE)
Marc Comeau Étudiant (Shippagan)
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Suzanne Lévesque Québec
Léonce Losier Nord-Est
Antonine Maillet Chancelier
Jean Nadeau Sud-Est
Pierre Ouellette Professeur (Moncton)
Mildred Pinet Association des ancien-ne-s et ami-e-s (Shippagan)
Luc Richard Étudiant (Edmundston)
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Richard Savoie Nord-Est
Carmen Viel Professeure (Shippagan)

Invités et invitées

Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Normand Carrier, vice-recteur Edmundston
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV U de M

Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP) U de M
William Thériault, service des communications Moncton

EXCUSÉ-E-S : Jimmy Abud, Daniel Bélanger, Paul-Émile Benoit, Rhéal Bérubé,
Annette M. Boucher, Lucille Collette, Georgio Gaudet, Alice Guérette-Breau

ABSENT : Paul L. Bourque

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	4
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-960413	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.1 Budget	5
10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-960517	5
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX	5
11.1 Comité de mise en candidature	5
11.1.1 Création du Comité	5
11.1.2 Nomination des membres	5
11.2 Nominations	6
11.2.1 Congé sans solde (professeur et professeure)	6
11.2.2 Congé sans solde (technicien)	6
11.2.3 Bourse de recrutement	6
11.2.4 Nominations à Moncton	7
11.2.5 Nominations à Shippagan	7
11.2.6 Comités du Conseil des gouverneurs	7
11.3 Annexes des procès-verbaux du CGV	8
11.4 Nom de la bourse des gouverneurs	8
11.5 Nom d'un édifice du Campus de Shippagan	8
12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-960517	8
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ	9
13.1 Art dramatique	9
14. RÉVISION DES PROGRAMMES : BILAN ET PERSPECTIVES	9
15. POLITIQUE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI : INFORMATION	10
16. INVITÉS ET INVITÉE DU CGV : TROIS MEMBRES DU CORPS PROFESSORAL	11
17. SUIVI DU SAC-960503 ET DU SAC-960607	11
17.1 Maîtrise en science infirmière	11
17.2 Suivi du SAC-960503	12

17.3 Suivi du SAC-960607	12
18. PARC SCIENTIFIQUE	12
19. RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS	12
19.1 Négociations avec l'AEUM, l'ATUM et l'APAPUM	12
19.2 Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires	13
19.2.1 Formule de placement	13
19.2.2 Indexation	13
19.3 Comité de retraite du Régime de pension du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes et du personnel administratif et professionnel	14
19.3.1 Règle de 95	14
19.3.2 Indexation	14
20. RAPPORT DU RECTEUR	14
21. NOMINATIONS	14
21.1 Secrétaire générale par intérim	14
21.2 Vice-rectrice adjointe et directrice générale de l'Éducation permanente	15
22. AFFAIRES NOUVELLES	15
22.1 Cérémonie de dédicace à Shippagan	15
22.2 Fin de mandats	15
23. PROCHAINE RÉUNION	15
24. CLÔTURE	15
DOCUMENTS	16
Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
Document B : Comité de mise en candidature	B(1)
Document C : Procès-verbal	CCJ-960517 C(1-5)
Document D : Révision des programmes : bilan et perspectives	D(1-28)
Document E : Révision des programmes : bilan et perspective - Sommaire	E(1-2)
Document F : Politique d'équité en matière d'emploi	F(1-3)
Document G : Maîtrise en science infirmière : programme	G(1-56)
Document H : Maîtrise en science infirmière : budget	H(1)
Document I : Parc scientifique : plan d'affaires - phase I	I(1-26)
Document J : Parc scientifique : lettre de l'APÉCA	J(1-3)
Document K : Négociations avec l'AEUM, l'ATUM et l'APAPUM	K(1-6)
Document L : Rapport du recteur	L(1-34)
Document M : Secrétaire générale par intérim	M(1)

Nota bene : Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour «résolution») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 7 et souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Elle énumère le nom des personnes qui se sont excusées.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente invite les membres à observer une minute de silence.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La SG fait les constatations d'usage. Tout est en règle.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la SG.

5. ACCUEIL DU NOUVEAU MEMBRE

R : 01-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

*«Que l'on accepte la nomination de **Marc Comeau** comme membre du Conseil des gouverneurs.»*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Voir le Document A, p. 1)

R : 02-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

«Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.»

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

La présidente souligne que s'il faut chaque fois lire toute la correspondance, on s'expose à bouleverser complètement l'ordre du jour. Elle donne, à titre d'exemple, la lettre que Daniel Bélanger lui a adressée concernant le programme de biologie. Madame Fafard-Godbout considère que ce problème relève du Sénat et qu'il est d'ailleurs réglé. Elle annonce que la façon de traiter la correspondance à l'avenir sera abordée à la prochaine réunion du Comité exécutif.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-960413

R : 03-CGV-960615

Antonine Maillet, appuyée par Carmen Viel, propose :

«Que le procès-verbal CGV-960413 soit adopté.»

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

9.1 Budget

•Robert Asselin rapporte que les membres de la FÉÉCUM ont mal accueilli les décisions du Conseil concernant l'augmentation des droits de scolarité et la perception de frais de stationnement.

10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-960517

R : 04-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

«Que le procès-verbal du CEX-960517 soit reçu.»

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX

11.1 Comité de mise en candidature

(Voir le Document B, p. 1)

11.1.1 Création du Comité

R : 05-CGV-960615

Laurie Boucher, appuyé par Jean Nadeau, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs mette sur pied le Comité de mise en candidature décrit dans le document B en annexe.»

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

11.1.2 Nomination des membres

R : 06-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Mildred Pinet, propose :

*«Que les membres du Comité de mise en candidature du Conseil des gouverneurs soient **Richard Savoie, Lucie Lavigne et Laurie Boucher.**»*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

11.2 *Nominations*

11.2.1 *Congé sans solde (professeur et professeure)*

R : 07-CGV-960607

Dennis Savoie, appuyé par Jean Nadeau, fait la proposition suivante :

«En vertu du paragraphe 26.23 de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

*Qu'un congé sans solde d'un an soit accordé à **Michelle Marillier** (programme de philosophie) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997;*

*Qu'un congé sans solde d'un an soit accordé à **Ronald Bourque** (Département de comptabilité) pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.»*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

11.2.2 *Congé sans solde (technicien)*

R : 08-CGV-960615

Dennis Savoie, appuyé par Pierre Ouellette, fait la proposition suivante :

*«En vertu de l'article 19 de la présente convention collective entre l'ATUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde (congé d'études) d'un an soit accordé pour la période du 16 août 1996 au 15 août 1997 à **René Poirier**, technicien-régisseur au Département d'art dramatique.»*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

11.2.3 *Bourse de recrutement*

R : 09-CGV-960615

Pierre Ouellette, appuyé par Gérald Clavette, fait la proposition suivante :

«En vertu de l'article 14 (Engagement d'une personne ayant obtenu une bourse de recrutement) de la présente convention collective entre l'ABPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une bourse d'études de 10 000\$ soit

accordée à **Hélène Albert** pour l'année universitaire 1996-1997 afin de lui permettre d'entamer ses études au niveau du Ph.D.»

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

11.2.4 *Nominations à Moncton*

R : 10-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Lucie Lavigne, fait la proposition suivante :

«En vertu de la procédure de sélection des cadres adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-881210) et compte tenu des objectifs visés par cette procédure :

*Qu'**Yves Gagnon** soit nommé vice-doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1996 au 30 juin 2001;*

*Que **Paul LeBlanc** soit nommé vice-doyen de la Faculté des sciences jusqu'au 30 juin 2000. Monsieur LeBlanc assume les fonctions de vice-doyen de façon intérimaire depuis le 1er juillet 1995;*

*Que **George Wybouw** soit nommé doyen de la Faculté d'administration pour un mandat de cinq ans, soit du 1er juillet 1996 au 30 juin 2001.»*

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

11.2.5 *Nominations à Shippagan*

R : 11-CGV-960615

Carmen Viel, appuyée par Richard Savoie, fait la proposition suivante :

«En vertu de l'article 24.04 de la présente convention collective entre l'APPUMAS et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article:

*Que **Michel Savard** soit nommé chef du Secteur arts et sciences humaines pour un mandat de deux ans, soit du 1er juillet 1996 au 30 juin 1998;*

*Que **Daniel Héту** soit nommé chef du Secteur sciences pour un deuxième mandat de deux ans, soit du 1er juillet 1996 au 30 juin 1998.»*

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

11.2.6 *Comités du Conseil des gouverneurs*

R : 12-CGV-960615

Gérald Clavette, appuyé par Mildred Pinet, fait la proposition suivante :

«*Que **Rino Pelletier** soit nommé au Comité de placement et que **Robert Asselin** soit nommé au Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.*»

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

11.3 *Annexes des procès-verbaux du CGV*

R : 13-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Lucie Lavigne, propose :

«*Que la version des procès-verbaux du Conseil des gouverneurs envoyée aux membres ne comporte plus en annexe les documents déjà expédiés.*»

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

Cette mesure a pour but de diminuer les coûts de la reproduction des documents. Il est entendu que la version conservée au Secrétariat général comportera ces documents.

11.4 *Nom de la bourse des gouverneurs*

Les élèves du secondaire ont tendance à confondre la *Bourse des gouverneurs* et la *Médaille du gouverneur général*. C'est pourquoi le Comité central des politiques générales des bourses de l'Université a recommandé que le nom de la bourse soit changé.

R : 14-CGV-960615

Dennis Savoie, appuyé par Jacques P. Beaulieu, propose :

«*Que le nom de la bourse des gouverneurs soit changé pour celui de **Bourse d'excellence de l'Université de Moncton.***»

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

11.5 *Nom d'un édifice du Campus de Shippagan*

R : 15-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Carmen Viel, propose :

«*Que le Campus de Shippagan donne à l'édifice construit en 1948 et agrandi en 1968 le nom de **Pavillon Irène-Léger.***»

Selon le vice-recteur Caron, on a voulu souligner que les religieuses de Jésus-Marie étaient à l'origine du Campus de Shippagan. «Soeur Irène Léger en a été l'âme dirigeante. En tant que directrice des études, elle l'a maintenu à flot contre vents et marées.» Le choix du nom a fait l'unanimité dans la région. Le chancelier souligne qu'avec cette appellation, les trois campus ont maintenant rendu hommage aux trois communautés religieuses de femmes.

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

12. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-960517

(Voir le Document C, p. 1-5)

R : 16-CGV-960615

Lucie Lavigne, appuyée par Jean Nadeau, propose :

«Que le procès-verbal CCJ-960517 soit reçu.»

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CCJ

13.1 Art dramatique

Le Conseil se penche assez longuement sur la situation difficile du Département d'art dramatique. Les membres de la direction résument les diverses solutions qui ont été examinées jusqu'ici et celles qu'on est en train d'explorer, notamment la recherche de partenariats. Les diverses réactions indiquent que personne ne remet en cause l'importance du théâtre en Acadie ni la nécessité d'offrir une formation adéquate. La formule actuelle semble toutefois trop coûteuse. On espère que le Département saisira cette occasion pour s'ouvrir au changement. Pour assurer la partie pratique de la formation, le Conseil voit d'un bon oeil une collaboration accrue entre le Département et les diverses troupes théâtrales, dont le Théâtre populaire d'Acadie, le Pays de la Sagouine et le Centre de la Confédération de Charlottetown.

R : 17-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Louise Comeau, fait la proposition suivante :

«Le Conseil constate que les ressources affectées à l'art dramatique sont très limitées, mais il est d'avis qu'étant donné le petit nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits au programme et le fait que la situation financière actuelle de l'Université ne s'améliorera pas dans un avenir prévisible, il est impossible d'accorder à ce programme des ressources supplémentaires à celles qui lui sont accordées pour l'année 1996-1997.»

Il devient donc impératif pour le Département, la Faculté et l'Université de rechercher tous les moyens possibles pour assurer aux Acadiennes, aux Acadiens et aux francophones de l'Atlantique l'accès à une solide formation en art dramatique.

Sur recommandation du CCJ, le Conseil des gouverneurs demande à la Faculté des arts et au Département d'art dramatique d'explorer des moyens «alternatifs» d'offrir la formation en art dramatique, notamment la création de partenariats avec les troupes de théâtre en Acadie et au Canada français, les conservatoires, les autres universités de langue française et l'École nationale de théâtre.»

Vote sur R17 abstention 1 ADOPTÉE

Laurie Boucher demande que son abstention soit notée au procès-verbal.

14. RÉVISION DES PROGRAMMES : BILAN ET PERSPECTIVES

(Voir le Document D, p. 1-28 et le Document E, p. 1-2)

R : 18-CGV-960615

Dennis Savoie, appuyé par Yvan Bastien, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs se transforme en comité plénier.»

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

Le Comité plénier se réunit pendant une quarantaine de minutes.

R : 19-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Richard Savoie, propose :

«Que l'on retourne en assemblée délibérante.»

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R : 20-CGV-960615

Laurie Boucher, appuyé par Dennis Savoie, propose :

*«Que le Conseil des gouverneurs accepte, pour étude et pour recommandation aux instances concernées, le rapport intitulé **Révision des programmes : Bilan et perspectives.**»*

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

Tous et toutes s'entendent pour souligner l'excellence du rapport en question. Selon Dennis Savoie, président du CCJ, les commentaires des membres durant le comité plénier sont une invitation à pousser plus loin les recommandations du rapport.

R : 21-CGV-960615

Lucie Lavigne, appuyée par Antonine Maillet, propose :

*«Que des félicitations soient adressées à **Marielle Préfontaine** pour ce travail et pour l'ensemble de sa carrière à l'Université.»*

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

Applaudissements

15. POLITIQUE D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

(Voir le Document F, p. 1-3)

En commentant son rapport, le VRARH souligne que le dossier progresse bien, malgré une certaine controverse. Selon lui, cette controverse ne porte d'ailleurs pas sur le principe - qui est largement accepté - mais sur les modalités de sa mise en oeuvre. Monsieur Landry a bon espoir que grâce au dialogue qui se poursuit avec les diverses associations, on arrivera à s'entendre. À partir du mois d'août, il pourra accorder plus de temps à cette question. Il espère qu'avant la fin de l'année 1996, le Conseil sera en mesure de ratifier la politique de mise en oeuvre ainsi que les annexes aux conventions collectives.

PAUSE 11 h à 11 h 20

16. INVITÉS ET INVITÉE DU CGV

Dans le but de permettre une meilleure connaissance des divers aspects du travail du corps professoral, le Conseil accueille deux professeurs et une professeure choisis par le Sénat.

Nicolas Landry, du Campus de Shippagan, présente une description de la répartition de ses activités professionnelles pendant chaque semestre ainsi que pendant la période de mai à septembre. À titre d'exemple, sa semaine de travail au premier semestre compte environ 50 heures, réparties entre l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Il invite les membres du Conseil à lui rendre visite en classe.

Yves Blanchette, du Campus d'Edmundston, insiste principalement sur l'une des responsabilités professorales : la recherche, dont il explique les nombreuses exigences. Il démontre que pour accomplir toutes ses tâches, il ne suffit pas de travailler de 9 h à 17 h; il lui faut également travailler les soirs, les fins de semaine et durant les mois d'été.

Marie-Thérèse Seguin, du Campus de Moncton, aborde trois grandes questions fondamentales :

a) Qui sommes-nous? «Le rôle de l'Université est de participer à la formation de citoyennes et de citoyens capables de problématiser ce qui est, pour pouvoir intervenir et infléchir ce qui se passe.» Les professeures et professeurs se situent «au coeur même de l'acte de connaissance». Celle-ci est plus dynamique que le savoir; elle est active, critique et doit être libérée de toutes les tutelles.

b) Que faisons-nous? «Par l'enseignement, nous diffusons la connaissance, ce qui suppose qu'il faut interpréter à la fois la matière et le cheminement des étudiants et des étudiantes afin de pouvoir faire jaillir les points d'ancrage de la connaissance. Chaque étudiant ou étudiante étant autonome et unique, on ne répète jamais un cours. Par le travail de recherche, nous produisons de la connaissance, ce qui demande des infrastructures et du temps pour réfléchir et écrire. Par le service à la collectivité, nous devenons des acteurs de l'histoire de la société dans laquelle nous sommes.» À ces trois fonctions s'ajoute la gestion collégiale, richesse propre à l'université, qui suppose de nombreuses réunions. S'ajoute aussi la nécessité du perfectionnement : lectures, colloques, congés sabbatiques, etc.

c) Quelles sont les transformations qui s'annoncent? «Notre travail va faire l'objet d'une délocalisation, puisqu'avec les nouvelles technologies, un certain savoir peut être diffusé partout à l'extérieur. Toutefois, notre raison d'être demeure parce que la nécessité de créer du sens va perdurer. Nous sommes en train de nous disposer à ce que notre profession ait un visage différent.»

Ces exposés sont suivis de nombreuses interventions sur les thèmes abordés. On félicite chaleureusement les trois personnes. La discussion se poursuit de façon informelle durant le repas.

REPAS : 12 h 45 à 14 h

17. SUIVI DU SÉNAT

17.1 *Maîtrise en science infirmière*

(Voir le Document G, p. 1- 56 et le Document H, p. 1)

Le VRER rappelle que le Sénat a approuvé la création de la maîtrise en science infirmière (R: 22-SAC-960307), mais il était entendu que c'était à condition que la CESPM ajoute des fonds. Il souligne que le document distribué n'est pas le budget proposé par l'École, mais celui que recommande le Comité de budget. Si le Conseil approuve qu'on aille de l'avant avec ce projet, la CESPM sera amenée à se pencher sur le projet de programme approuvé par le Sénat.

R : 22-CGV-60615

Laurie Boucher, appuyé par Marc Comeau, propose :

«Que les instances de l'Université soient mandatées de procéder à la prochaine étape de l'implantation de la maîtrise en science infirmière.»

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

17.2 Suivi du SAC-960503

Le VRER attire l'attention des membres sur les changements apportés aux programmes de sciences et de musique.

17.3 Suivi du SAC-960607

Le VRER souligne brièvement les cinq points suivants : la réforme du Sénat; l'adoption d'un encadrement pour les programmes de formation en alternance («coop»); la résolution concernant l'art dramatique; la création d'un programme de troisième cycle en psychologie; la résolution portant sur le consortium des universités du Nouveau-Brunswick.

18. PARC SCIENTIFIQUE

(Voir le Document I, p. 1-26 et le Document J, p. 1-3)

Le recteur présente le Plan d'affaire - Phase 1, préparé par le CISTI en mai dernier. Il fait état des ententes conclues depuis : Fundy Cable et Spielo Gaming International acceptent de loger des activités de recherche et de développement dans l'édifice prévu; le ministère du Développement économique et du Tourisme donne son accord de principe à un financement de 300 000\$; la Ville de Moncton accordera ce qui avait été demandé. Il explique le principe de «repayabilité» que l'APÉCA introduit maintenant dans les conditions d'attribution des fonds promis (cf. lettre du 13 juin). Bien qu'il n'envisage pas de problème majeur, M. Robichaud rappelle qu'il faut terminer les négociations avec les bailleurs de fonds avant d'aller plus loin.

R : 23-CGV-960615

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Léonce Losier, fait la proposition suivante :

«Il est résolu que le Conseil autorise le recteur à poursuivre les démarches visant à implanter le Parc scientifique de l'Université de Moncton selon les paramètres contenus au Plan d'affaires - Phase 1 et que, notamment, les négociations se poursuivent avec l'APÉCA sur les modalités de financement selon les termes de la lettre datée du 13 juin 1996. Lorsque ces conditions seront remplies à la satisfaction du Comité exécutif, que l'on procède à la construction de la phase 1.»

En réponse à quelques membres qui s'interrogent quant aux conséquences du projet sur le budget de l'Université, le recteur et le VRARH rappellent que l'on crée une corporation à but non lucratif qui devra s'autofinancer. Un membre manifeste son inquiétude à l'idée que l'édifice soit construit à l'extérieur du campus, ce qui pourrait peut-être rendre sa rentabilisation difficile si le projet ne marchait pas. On lui répond que Moncton étant une ville en pleine expansion, on pourrait, le cas échéant, louer des locaux ou vendre l'édifice plus facilement que s'il était construit sur le campus.

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

19. RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS

19.1 *Négociations avec l'AEUM, l'ATUM et l'APAPUM*

(Voir le Document K, p. 1-6)

Le VRARH présente les résultats des négociations avec les trois unités.

R : 24-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs approuve les augmentations aux échelles de traitement des membres de l'AEUM prévues dans le rapport du VRARH du 13 juin 1996.»

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

R : 25-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs approuve les augmentations aux échelles de traitement des membres de l'ATUM prévues dans le rapport du VRARH du 13 juin 1996.»

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

R : 26-CGV-960615

Richard Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs approuve les augmentations aux échelles de traitement des membres de l'APAPUM prévues dans le rapport du VRARH du 13 juin 1996.»

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

19.2 *Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires*

Le VRARH présente les recommandations du Comité de retraite du Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires.

19.2.1 *Formule de placement*

La résolution voulant que la fourchette des actions soit augmentée de 50% à 60% a été transmise au Comité de placement qui fera une recommandation au Conseil là-dessus.

19.2.2 *Indexation*

R : 27-CGV-960615

Jean Nadeau, appuyé par Suzanne Lévesque, propose :

«Qu'un montant de 1 359 473\$ des surplus disponibles au 31 décembre 1995 soit utilisé pour indexer à 100% de l'indice des prix à la consommation cumulatif depuis la retraite, la rente des personnes retraitées pour chaque année et fraction d'année depuis leur retraite, à compter du 1er janvier 1996.»

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

19.3 *Comité de retraite du Régime de pension du personnel de soutien, des techniciens et techniciennes et du personnel administratif et professionnel*

19.3.1 *Règle de 95*

R : 28-CGV-960615

Dennis Savoie, appuyé par Gérald Clavette, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs approuve l'utilisation d'à peu près 2 787 755\$ des 7 171 957\$ de surplus déclarés au 31 décembre pour implanter la règle de 95, âge minimum de 62 ans, le 1er janvier 1996.»

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

19.3.2 *Indexation*

R : 29-CGV-960615

Léonce Losier, appuyé par Mildred Pinet, propose :

«Que le Conseil des gouverneurs approuve l'utilisation d'à peu près 300 000\$ des surplus déclarés au 31 décembre 1995 pour indexer la rente des personnes à la retraite de 1% par année pour chaque année depuis la retraite.»

Vote sur R29 unanime ADOPTÉE

20. RAPPORT DU RECTEUR

(Voir le Document L, p. 1-34)

Le recteur attire l'attention sur le résumé du Bilan de la planification stratégique 1992-1995 et sur la conclusion de son rapport (p. 26). Le bilan est axé sur les résultats obtenus en rapport avec les huit objectifs généraux que l'Université s'était donnés. Monsieur Robichaud se dit heureux de ces résultats et rapporte que ses collègues de la Régie interne de même que d'autres personnes de l'Université lui ont exprimé leur satisfaction. La démarche en vue de définir des objectifs pour une période de trois ans est entreprise. Il faut prendre le temps de faire la consultation qui s'impose.

21. NOMINATIONS

21.1 *Secrétaire générale par intérim*

(Voir le Document M, p. 1)

Simone LeBlanc-Rainville s'absente de la réunion pour la durée de cette rubrique.

Le recteur présente le rapport du Comité de sélection.

R : 30-CGV-960615

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Robert Asselin, propose :

«Que Simone LeBlanc-Rainville soit nommée secrétaire générale par intérim pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997.»

Vote sur R30 unanime ADOPTÉE

21.2 *Vice-rectrice adjointe et directrice de l'Éducation permanente*

Le VRER, à titre de président du Comité de sélection, présente un rapport oral des résultats du concours.

R : 31-CGV-960615

Dennis Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

«Que Colette Landry Martin soit nommée vice-rectrice adjointe et directrice de l'Éducation permanente pour un mandat régulier de cinq ans à compter du 1er juillet 1996.»

Vote sur R31 unanime ADOPTÉE

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 Cérémonie de dédicace à Shippagan

Un membre trouve malheureux qu'on n'ait pu coordonner la tenue de la présente réunion avec la cérémonie de dédicace du nouveau pavillon du Campus de Shippagan. L'occasion aurait été propice pour souligner la présence du Conseil des gouverneurs dans les affaires universitaires. Le vice-recteur Caron reconnaît que cela aurait été souhaitable et il explique les contraintes qui l'ont empêché de le faire. Il espère trouver sous peu une occasion qui permettra aux gouverneurs de rencontrer les gens de la région de même que les membres de l'Ordre des régents et régentes. La présidente, pour sa part, regrette de n'avoir pu être présente. Elle promet qu'à l'avenir, elle se fera remplacer quand elle ne pourra assister à ce genre de cérémonie.

22.2 Fin de mandats

La présidente souligne que les membres suivants terminent leur mandat : Jacques Beaulieu, Louise Comeau, Suzanne Lévesque, Léonce Losier, Jean Nadeau, Pierre Ouellet, Luc Richard, Dennis Savoie, Carmen Viel. Elle les remercie de leur participation et rappelle que plusieurs d'entre eux peuvent solliciter un renouvellement de leur mandat. Pierre Ouellet remercie les membres, qu'il espère d'ailleurs revoir à l'occasion des activités de valorisation du corps professoral.

23. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion se tiendra à Edmundston le 21 septembre à 9 heures.

24. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 15.

Contresigné le _____

_____ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

_____ Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire